

Contrat d'abonnement

EUREKA pour bibliothèque d'enseignement

Partie 2 - Conditions Générales

Les présentes déterminent les modalités de l'abonnement aux services commercialisés par CEDROM-SNI (les services choisis par l'Abonné dans les Conditions Spécifiques étant ci-après définis comme le « Service »).

1. Autorisation. Pendant la durée du présent Contrat, CEDROM-SNI accorde une autorisation, non exclusive et non transmissible, à l'Abonné et aux personnes autorisées par lui (les « Utilisateurs ») leur permettant d'utiliser le Service selon les termes du présent Contrat.

Pour plus de précisions l'Abonné reconnaît que, à moins d'avoir obtenu le consentement écrit de CEDROM-SNI, l'autorisation d'utiliser le Service est strictement limitée à l'Abonné et ne peut en aucun cas être transmise à un tiers, y compris toute institution ou organisation liée à l'Abonné.

Tous les documents, articles, messages, « tweets », photos, graphiques et images obtenus par le biais du Service (les « Documents ») et les extraits sonores et extraits vidéo (les « Documents Télé/Radio ») sont et demeurent la propriété exclusive de CEDROM-SNI ou de leurs auteurs ou éditeurs (ce terme comprenant les radiodiffuseurs des Documents Télé/Radio) et sont protégés par le droit d'auteur. L'Abonné reconnaît qu'aucun droit ou titre quelconque relatif au Service ou aux Documents par CEDROM-SNI du Contrat restent inchangés. Chaque partie peut résilier le présent contrat au terme de l'échéance initiale ou de toute période de reconduction, sous réserve du respect par l'Abonné d'un préavis écrit de deux (2) mois avant la date d'échéance.

2. Prise d'effet et durée du Contrat. Le présent Contrat est en vigueur pour la période initiale indiquée aux Conditions Spécifiques. À l'échéance de la période initiale et au terme de toute période de reconduction, le présent Contrat se renouvelle automatiquement pour une durée d'un an. Une augmentation de 5% sera appliquée sur les tarifs de l'année précédente. Les autres termes contractuels et autres conditions pratiquées par CEDROM-SNI du Contrat restent inchangés. Chaque partie peut résilier le présent contrat au terme de l'échéance initiale ou de toute période de reconduction, sous réserve du respect par l'Abonné d'un préavis écrit de deux (2) mois avant la date d'échéance.

3. Accès au Service. L'abonné se verra attribuer des codes d'utilisateurs pour l'accès au Service. Ces codes d'utilisateurs et les mots de passe sont strictement confidentiels et doivent être traités comme tels par l'Abonné et les Utilisateurs. L'Abonné est le seul et unique responsable (i) de tous frais d'abonnement et d'utilisation découlant de l'usage du Service par les Utilisateurs; et (ii) de la fourniture de tous logiciels et équipements requis pour avoir accès au Service par Internet.

4. Facturation et paiement.

4.1 Le Service initialement souscrit par l'Abonné est facturé selon la tarification apparaissant aux Conditions Spécifiques.

4.2 Les frais d'abonnement et d'utilisation du Service sont facturés en début de période. Les factures comportent les taxes applicables. Le paiement des factures se fait selon les échéances et le mode de paiement indiqués dans les Conditions Spécifiques. En cas de non-paiement aux échéances définies ci-dessus, tous les frais de recouvrement (y compris les frais juridiques) des sommes dues à CEDROM-SNI sont payables par l'Abonné. Dans le cas où un paiement émis à l'ordre de CEDROM-SNI ne serait pas honoré, les frais divers relatifs à ce paiement sont payables par l'Abonné. Les sommes dues, demeurées impayées après la date d'échéance, portent intérêt de retard à 2 % par mois, soit 24 % par année. En cas de litige, les enregistrements électroniques servant de base à la facturation de CEDROM-SNI font foi.

5. Obligations de l'Abonné.

5.1 L'Abonné déclare et garantit à CEDROM-SNI que les informations indiquées dans les Conditions Spécifiques sont complètes et exactes et s'engage, à l'égard des informations concernant l'utilisation du Service, à ce qu'elles le demeurent pendant toute la durée du présent Contrat. L'Abonné déclare et garantit aussi à CEDROM-SNI que les Utilisateurs sont tous, soit des étudiants, des chercheurs ou des professeurs de l'institution d'enseignement ou des employés de la bibliothèque.

5.2 L'accès au Service doit être fait à partir des locaux de l'Abonné, à l'adresse apparaissant aux Conditions Spécifiques, à moins qu'une disposition autorisant l'accès à distance n'apparaisse à ces Conditions Spécifiques.

5.3 Si CEDROM-SNI autorise l'accès à distance au Service, cet accès est sujet aux conditions suivantes :

- (a) l'accès ne sera possible qu'à travers un protocole technique approuvé par CEDROM-SNI;
- (b) l'accès à distance ne sera permis uniquement que depuis des locaux résidentiels et sera strictement interdit depuis les locaux d'une autre bibliothèque, d'une entreprise ou d'une institution d'enseignement; et,
- (c) en cas d'utilisation anormale du Service, CEDROM-SNI se réserve le droit de mettre en place des mesures de contrôle de la consommation, en collaboration avec l'Abonné.

5.4 L'Abonné s'engage à :

- (a) n'utiliser le Service et les Documents que de la manière explicitement établie dans le présent Contrat ainsi que sur tout écran d'instructions apparaissant lors de l'utilisation du Service;
- (b) ne faire et n'autoriser aucun archivage, affichage, représentation, impression, reproduction, revente, exploitation commerciale ou distribution sous format électronique ou sur support papier d'un Document (sauf ce qui est permis au paragraphe suivant), mais chaque Utilisateur est autorisé à imprimer sur papier ou à sauvegarder (tel que le permet le Service Eureka) une seule copie d'un Document, uniquement aux fins de consultation individuelle et temporaire par cet Utilisateur;
- (c) sans limiter la généralité de ce qui précède, ne pas utiliser le Service pour (i) la confection de revues de presse, (ii) le repérage d'articles et/ou de Documents aux fins de la confection de revues de presse ou, (iii) toute activité faite contre rémunération, dans le cadre d'un contrat d'emploi ou à des fins lucratives ;
- (d) afficher, reproduire ou distribuer un Document dans les limites permises dans le présent Contrat et uniquement dans son intégralité, sans modification : de son contenu, de toute mention apparaissant sur le Document (telle que le nom de l'auteur, de l'éditeur ou de la source du Document), de tout avis de droit d'auteur apparaissant dans le Document ou de toute autre mention concernant l'utilisation du Document (notamment le logo et certificat Publi©, et tout hyperlien sous-jacent à ceux-ci);
- (e) ne pas utiliser une partie quelconque d'un Document dans le cadre d'une procédure légale, réglementaire ou administrative, d'une campagne politique ou d'une assemblée de nature politique, à des fins de mise en marché, de publicité, de commandite ou de promotion ou à une fin qui serait contraire à la loi;
- (f) ne faire aucune utilisation d'un Document pouvant porter atteinte aux droits moraux et à la réputation de CEDROM-SNI, de l'auteur ou de l'éditeur d'un Document, notamment de manière à laisser entendre que ces personnes cautionne un quelconque produit, service, personne, entreprise, institution ou cause;
- (g) ne pas utiliser le Service ou un Document de manière à réduire les revenus de CEDROM-SNI, de l'auteur ou de l'éditeur, ou à créer un préjudice économique à ces derniers;
- (h) ne pas utiliser le Service ou un Document de manière à contrevenir à la législation et la réglementation en vigueur, notamment en matière de droit d'auteur;
- (i) dans le cas de Documents Télé/Radio, n'utiliser les Documents que dans le cadre d'une activité normale de recherche et à des fins non-commerciales;
- (j) ne pas permettre à un Utilisateur l'accès au Service ou à un Document sans que cet Utilisateur n'ait préalablement été avisé des obligations de l'Abonné décrites aux présentes, et ne se soit engagé à les respecter; et,
- (k) utiliser tous les moyens raisonnables mis à sa disposition pour faire respecter par chacun des Utilisateurs l'ensemble des obligations au titre du présent Contrat, y compris en interdisant l'accès au Service à un Utilisateur qui ne respecterait pas ces obligations ;
- (l) notifier promptement CEDROM-SNI de tout changement d'adresse.

6. Obligations de CEDROM-SNI

6.1 CEDROM-SNI déclare et garantit avoir obtenu les droits de distribution nécessaires pour les Documents mis à disposition sous format électronique par l'intermédiaire du Service. En ce qui concerne les Documents Télé/Radio, CEDROM-SNI déclare et garantit avoir obtenu des

radiodiffuseurs concernés les droits de distribution des Documents, sous réserve de certains droits d'auteur appartenant à des tiers et dont les droits de distribution ne sont pas libérés par les radiodiffuseurs pour fins d'utilisation dans le Service (tels que les droits d'auteur sur certains contenus musicaux, matériel visuel et images). Les garanties données par CEDROM-SNi se limitent strictement aux droits de distribution cédés à CEDROM-SNi par les radiodiffuseurs des Documents Télé/Radio et CEDROM-SNi ne stipule aucune autre déclaration ni garantie quant aux droits appartenant à des tiers.

6.2 CEDROM-SNi s'engage à (i) satisfaire toute demande d'accès au Service dans la limite de la capacité du système de traitement de données qu'elle exploite; (ii) mettre à la disposition de l'Abonné les nouveaux Documents au moment autorisé par l'éditeur (sous réserve de conditions contraignantes propres à certaines sources et à certaines fonctionnalités) et (iii) prendre toutes les dispositions communément adoptées par les professionnels en la matière pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du Service. Ces obligations sont soumises aux termes des présentes, CEDROM-SNi ne souscrivant à ce titre qu'à une obligation de moyens.

6.3 Les seules déclarations et garanties que CEDROM-SNi formule au sujet du Service et des Documents sont celles qui apparaissent explicitement au présent Contrat. CEDROM-SNi ne formule aucune autre déclaration ni garantie, expresse ou implicite, notamment:

- (a) quant à la nature, la qualité, la performance, l'exactitude, la véracité, la non désuétude, la légalité ou toute autre caractéristique du Service, des Documents ou des informations qu'ils contiennent;
- (b) quant aux résultats d'utilisation du Service ou la qualité de ces résultats, l'Abonné et les Utilisateurs étant les seuls responsables des recherches qu'ils effectuent et des résultats qu'ils obtiennent, et l'utilisation des données ainsi recueillies étant entièrement aux risques et à la discrétion de l'Abonné et des Utilisateurs;
- (c) quant aux contenus provenant de sites Internet et qui sont fournis uniquement sous forme de références (« liens »), accompagnées ou non d'un extrait ainsi qu'en ce qui concerne les contenus provenant des Médias sociaux;
- (d) à l'effet que le Service est conçu dans un but particulier ou qu'il rencontre les exigences de l'Abonné ou des Utilisateurs; et
- (e) à l'effet que le Service est exempt d'imperfections ou d'erreurs ou que son utilisation par l'Abonné ou les Utilisateurs sera ininterrompue.

6.4 L'Abonné et les Utilisateurs déclarent être avisés que les erreurs, inexactitudes, omissions ne peuvent être totalement exclues dans le domaine de l'information. Ils sont également avisés que le rôle de CEDROM-SNi se limite à fournir le Service et qu'en aucun cas CEDROM-SNi ne procède à la validation des informations disponibles par l'intermédiaire du Service.

Aussi, la transcription et l'indexation des Documents Télé/Radio font appel aux technologies du sous-titrage et de la reconnaissance vocale. CEDROM-SNi met en garde l'Abonné et les Utilisateurs contre les erreurs et imprécisions qui sont inhérentes à l'utilisation de ces technologies et elle ne formule aucune garantie quant à l'exactitude des résultats obtenus. Par conséquent, l'Abonné et les Utilisateurs dégagent par la présente CEDROM-SNi et les Éditeurs des Documents Télé/Radio de toute responsabilité pour tout dommage ou perte découlant de telles erreurs ou imprécisions.

De plus, les Documents provenant des Médias Sociaux n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.

6.5 L'Abonné et les Utilisateurs déclarent être avisés que le rôle de CEDROM-SNi se limite à fournir le Service et qu'en aucun cas CEDROM-SNi ne procède à la validation des informations disponibles par l'intermédiaire du Service.

7. Responsabilité et garanties

7.1 La responsabilité de CEDROM-SNi ne saurait être engagée:

- (a) dans les cas visés au paragraphe 6.3, 6.4 et 6.5 ci-haut;
- (b) en cas de mauvaise utilisation du Service ou d'un Document, ou de leur utilisation à d'autres fins que celles faisant l'objet du présent Contrat;
- (c) en cas de non-respect par l'Abonné ou un Utilisateur des obligations visées au présent Contrat;
- (d) en cas d'utilisation du Service ou d'un Document par une personne non autorisée;
- (e) pour quelque cause que ce soit, attribuable à une tierce partie ou à une force majeure.

7.2 L'Abonné accepte que, malgré les obligations de CEDROM-SNi, le Service puisse être perturbé, voire interrompu, momentanément ou localement, dans le cas d'une défaillance de l'Internet dégradant la qualité du Service, en cas de travaux techniques de mise à jour ou d'entretien du Service ou des équipements utilisés pour donner accès au Service ainsi qu'en cas de panne et de force majeure.

7.3 Si le Service est interrompu en raison d'une faute imputable à CEDROM-SNi pendant plus de deux (2) jours consécutifs, l'Abonné a droit, à titre de réparation forfaitaire et définitive pour les dommages résultant de ladite interruption, au remboursement de la partie des frais d'abonnement et d'utilisation du Service correspondant à la durée totale de l'interruption qu'il a subie, sur demande écrite adressée à CEDROM-SNi.

7.4 Tout préjudice ou dommage indirect subi par l'Abonné ou un Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Service ou d'un Document, matériel ou immatériel, notamment toute perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de données et, plus généralement, toute autre perte ou dommage quelle qu'en soit la cause, ne peut donner lieu à compensation, notamment financière, de la part de CEDROM-SNi. CEDROM-SNi n'assume en aucun cas de responsabilité au titre du présent contrat, du Service, des Documents ou en résultant à l'égard de l'Abonné, des Utilisateurs ou de toute tierce partie, quant à la perte de profits, de jouissance, de revenus, de données et d'usage de logiciels, quant aux coûts de récupération desdits logiciels et données et aux coûts de tout produit ou service substitué, ou quant à toute autre perte commerciale de quelque nature que ce soit (y compris les dommages-intérêts spéciaux, punitifs, exemplaires, consécutifs, accessoires ou indirects de nature contractuelle ou délictuelle), et ce même si CEDROM-SNi a été prévenu de la possibilité de tels dommages ou que ceux-ci auraient pu être prévus.

7.5 Chaque partie indemniserait l'autre partie pour tous dommages-intérêts, pertes ou dépenses, y compris les honoraires raisonnables d'avocats et les débours, que pourraient occasionner toute réclamation, action ou poursuite judiciaire résultant (i) de la violation des déclarations ou garanties qu'elle donne dans le présent Contrat; ou (ii) de son non-respect des conditions du présent Contrat.

7.6 Dans le cas où CEDROM-SNi ferait l'objet d'une réclamation, action ou poursuite judiciaire en raison des agissements ou de la négligence de l'Abonné ou d'un Utilisateur ou d'une violation de leurs obligations au titre du présent Contrat, l'Abonné se portera garant et indemniserait CEDROM-SNi de tout préjudice ou dommage résultant d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire. CEDROM-SNi s'engage à aviser l'Abonné d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire dans un délai raisonnable à compter de la réception par CEDROM-SNi d'une telle réclamation, action ou poursuite judiciaire.

7.7 En aucun cas la responsabilité de CEDROM-SNi à la suite de toute réclamation, action ou poursuite judiciaire contractuelle ou délictuelle liée au présent contrat, du Service ou en découlant n'excèdera la somme des frais d'abonnement et d'utilisation du Service acquittés par l'Abonné pendant la durée en cours.

7.8 Toute restriction ou limitation de la responsabilité de CEDROM-SNi ne s'applique que dans la mesure permise par la législation et la réglementation en vigueur.

8. Modification du Service

8.1 CEDROM-SNi se réserve le droit de modifier le Service ou ses modalités d'accès ou d'y mettre fin, à tout moment et sans préavis.

8.2 CEDROM-SNi se réserve le droit de modifier la tarification du Service, à tout moment et sans préavis, cette modification n'entrant en vigueur qu'au renouvellement suivant du contrat.

8.3 CEDROM-SNi peut à tout moment exiger de l'Abonné ou de l'Utilisateur qu'il cesse d'afficher, reproduire ou distribuer un Document ou même résilier le présent Contrat si l'Abonné, un Utilisateur ou CEDROM-SNi reçoit d'un tiers une telle demande ou une demande de réparer le préjudice ou dommage résultant d'une telle utilisation (une « Mise en demeure »). CEDROM-SNi n'a aucune obligation de faire enquête quant à la véracité des faits allégués dans une Mise en demeure, ni d'entreprendre quelque procédure que ce soit en réponse à une Mise en demeure. CEDROM-SNi n'encourt aucune responsabilité face à l'Abonné ou aux Utilisateurs du fait de la résiliation du présent contrat suite à la réception d'une Mise en demeure, autre que le remboursement des frais d'abonnement et d'utilisation du Service acquittés par l'Abonné au prorata de la durée non encore écoulée du présent contrat. Si la Mise en demeure est fondée, en tout ou en partie, sur un manquement de l'Abonné ou d'un Utilisateur à leurs obligations au titre du présent Contrat, aucun remboursement ne sera émis à l'Abonné.

9. Résiliation

9.1 L'Abonné peut résilier le présent contrat en cas de manquement de CEDROM-SNi à l'une ou l'autre de ses obligations au titre de l'article 6 du présent Contrat, dix (10) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet.

9.2 CEDROM-SNi peut résilier le présent contrat et/ou suspendre le Service, en totalité ou en partie, sans que l'Abonné ou les Utilisateurs puissent prétendre à une indemnisation, dans les cas suivants:

- (a) en cas de manquement de l'Abonné ou d'un Utilisateur à l'une ou l'autre de leurs obligations au titre du présent contrat ou si une déclaration ou garantie donnée par l'Abonné s'avère ou devient fausse, dix (10) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet;
- (b) en cas de non-paiement des sommes dues à CEDROM-SNi, cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure restée sans effet;
- (c) par simple avis écrit, si l'Abonné procède à une cession de ses biens en faveur de ses créanciers ou procède à une liquidation de son actif, ou si une requête en faillite est déposée contre l'Abonné et n'est pas contesté dans les cinq (5) jours suivant son dépôt;
- (d) par simple avis écrit et sans préavis, en cas d'utilisation anormale ou frauduleuse du Service ou d'un Document par l'Abonné ou un Utilisateur.

Dans tous les cas ci-haut, l'Abonné reste redevable des frais d'abonnement et d'utilisation du Service restant à courir jusqu'à l'expiration de la période initiale ou de toute période de reconduction, selon le cas, lesquels deviennent immédiatement exigibles.

9.3 En cas de suspension du Service, quelle qu'en soit la cause (hormis un cas de force majeure ou le fait d'une tierce partie), l'Abonné reste tenu à ses obligations en vertu des présentes. Le rétablissement du Service après suspension pour toute cause imputable à l'Abonné ou à un Utilisateur donnera lieu à facturation de frais de remise en service.

9.4 En cas de résiliation ou suspension de Service en ce qui concerne seulement une ou plusieurs fonctionnalités, le présent contrat se poursuit dans les mêmes termes et conditions pour les fonctionnalités non résiliées ou suspendues.

9.5 A la fin du présent contrat, que ce soit par écoulement du temps, par résiliation ou autrement, l'Abonné convient de (i) cesser (et faire cesser) toute utilisation du Service par l'Abonné et les Utilisateurs; et (ii) détruire (et faire détruire) toute copie (sous format électronique ou sur support papier) de Documents en la possession de l'Abonné.

10. Logiciels de CEDROM-SNi. Le présent contrat ne confère à l'Abonné ou aux Utilisateurs aucun droit relatif aux logiciels utilisés par CEDROM-SNi pour fournir le Service ou incorporés au Service (les « Logiciels »). Les droits de propriété intellectuelle sur tous les Logiciels restent la propriété exclusive de CEDROM-SNi, et sont protégés par le droit d'auteur.

11. Confidentialité. L'Abonné s'engage à garder strictement confidentiel le contenu du présent Contrat. Si l'Abonné est contraint de dévoiler ces informations en vertu d'une disposition légale, il convient d'en donner avis à CEDROM-SNi en temps utile pour que celle-ci puisse faire valoir son opposition. CEDROM-SNi se réserve le droit de communiquer ces

informations aux éditeurs et auteurs des Documents, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse. Les informations nominatives détenues et traitées par CEDROM-SNi dans le cadre du présent contrat peuvent donner lieu au droit individuel d'accès, de rectification et d'opposition auprès de CEDROM-SNi dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

12. Force majeure. CEDROM-SNi ne peut être tenue responsable de tout retard ou défaillance dans l'exécution du présent contrat ou pour toute perte ou dommage supporté par l'Abonné et les Utilisateurs qui est imputable à des cas de force majeure, tels que généralement admis par les tribunaux. Outre les cas ci-dessus, sont assimilés à des cas de force majeure (i) le fait de tierces parties qui ne sont pas sous le contrôle de CEDROM-SNi (ii) les conflits de travail survenant chez CEDROM-SNi ou chez les fournisseurs et prestataires de CEDROM-SNi, et (iii) l'ordre de l'autorité publique de suspendre en tout ou partie le Service dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

13. Modifications aux règles en matière de droit d'auteur. En cas de changement dans la législation et la réglementation en vigueur en matière de droit d'auteur ou d'une décision modifiant l'état du droit en matière de droit d'auteur, CEDROM-SNi pourra modifier unilatéralement le présent contrat dans la mesure qu'elle juge nécessaire pour se conformer à ces changements. Dans un tel cas, CEDROM-SNi informera l'Abonné de la nature de ces modifications et de la date de leur entrée en vigueur avec un préavis raisonnable.

14. Conditions générales. Le présent contrat représente la totalité de l'accord passé entre les parties et annule et remplace tous échanges, déclarations, garanties et/ou accords écrits ou verbaux antérieurs ou contemporains concernant l'objet du présent contrat. La nullité éventuelle d'une disposition de ce contrat n'entraîne pas la nullité de l'ensemble du présent contrat. Si une des parties n'exige pas l'application d'une disposition de ce contrat, cela n'entraîne pas renonciation à cette disposition et ne peut pas constituer un obstacle à l'application ultérieure de cette disposition. Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

15. Cession du Contrat. L'Abonné ne peut céder, transférer ni en aucune façon apporter à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent Contrat sans l'accord préalable et écrit de CEDROM-SNi. CEDROM-SNi se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers ses droits et obligations au titre du présent Contrat sans l'accord préalable de l'Abonné.

16. Signature électronique. Les parties acceptent que le présent Contrat d'abonnement et toute modification ou renouvellement de ce Contrat puissent être signés par voie électronique, notamment par télécopie, document numérisé, site Internet sécurisé ou par tout autre moyen similaire qui permet de confirmer l'accord d'une partie.

17. Droit applicable. Le présent contrat est soumis au droit applicable dans la Province de Québec. Tout litige né de la conclusion, de l'interprétation, de la validité ou de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du district judiciaire de Montréal.

18. Contenu des Conditions Spécifiques. En cas de contradiction entre le texte des présentes Conditions Générales et celui des Conditions Spécifiques, le texte des Conditions Spécifiques aura préséance.

Contrat d'abonnement

EUREKA pour bibliothèque d'enseignement

Partie 3 - Description du Service

L'abonnement au service Eureka donne accès à de nombreux types de contenus dont des contenus de presse (y compris la presse spécialisée), des fiches biographiques, des contenus référencés de l'Internet, des profils d'entreprise et des rapports. De plus, l'abonnement de base inclus aussi un accès à des contenus provenant de la télévision et de la radio ainsi que des médias sociaux. Différents forfaits et options sont disponibles pour obtenir un accès à d'avantages de contenus et à des services supplémentaires.

Les options et services souscrits par l'abonné sont identifiés dans les « conditions spécifiques » du contrat.

1. Les différents types de comptes

« compte Administrateur »

- Sert à l'administration du service, notamment à l'activation ou la désactivation de l'accès des autres types de comptes.
- Ce compte ne donne pas accès au contenu.

« compte Étudiant »

- Compte multisession utilisé par les usagers de la bibliothèque
- Le nombre de sessions qui peuvent être utilisées simultanément est indiqué aux Conditions Spécifiques
- Permet de rechercher et de consulter des documents
- Donne accès à un dossier temporaire pour la gestion de Documents à l'intérieur d'une même session
- Permet le partage de documents entre Utilisateurs selon les modalités décrites ci-après
- Ne peut pas automatiser de veille ou recevoir des alertes

« compte Expert »

- Ce compte a été calibré pour des utilisateurs agissant principalement comme experts auprès des autres utilisateurs
- Destinée à l'usage exclusif d'un seul individu et n'est accessible que pour une session unique
- Permet de rechercher et de consulter des Documents
- Permet la création et la gestion de 10 dossiers permanents (des dossiers permanents supplémentaires sont disponibles en option)
- Peut automatiser des veilles et recevoir des alertes
- Permet le partage de documents entre Utilisateurs selon les modalités décrites ci-après.
- Visionner le tableau de bord de la recherche (représentation graphique des résultats)

2. Sources disponibles par l'entremise du service

- Une source est un ensemble de Documents obtenus d'un éditeur et correspondant habituellement à une publication.
- Certaines sources ne sont disponibles que lorsqu'elles sont spécifiquement prévues au Contrat d'abonnement au Service.
- La liste des sources disponibles est sujette à changement sans préavis.

3. **Partage de liens entre Utilisateurs** : Cette fonctionnalité permet à un Utilisateur de générer un hyperlien pouvant être transmis à un ou plusieurs destinataires. Cet hyperlien permet aux destinataires d'être automatiquement redirigés et connectés dans Eureka pour Bibliothèques d'enseignement et d'accéder directement au document requis par l'intermédiaire d'un compte étudiant, si ils y sont admissibles.

L'utilisation de cette fonctionnalité est strictement limitée au partage de Documents entre étudiants et chercheurs, et uniquement dans le cadre d'activités de recherche ou de travaux scolaires. Toute autre utilisation de cette fonctionnalité, notamment pour la distribution de matériel pédagogique, doit faire l'objet d'une autorisation explicite de la part de CEDROM-SNI.

4. Option « Dossiers et Recherches sauvegardées supplémentaires »

Cette option permet d'augmenter le nombre de dossiers que peuvent avoir les titulaires d'un compte Expert. Une veille étant associée à un dossier, le nombre de veilles et d'alertes que le titulaire pourra créer s'en trouvera automatiquement augmenté. Cette option permet également d'augmenter le nombre de stratégies de recherche que les titulaires d'un compte Expert peuvent sauvegarder.

5. Option « Liens profonds à usage académique »

Cette option permet au titulaire d'un compte Expert de générer un hyperlien pouvant être utilisé par le destinataire, cette fonction étant strictement réservée à un usage dans le cadre d'une activité académique et inclut la transmission de tels hyperliens à l'ensemble des étudiants d'une classe et l'utilisation de ces hyperliens pour la distribution de matériel pédagogique. Un tel hyperlien permet aux destinataires d'être automatiquement redirigés et connectés dans Eureka pour Bibliothèques d'enseignement par l'intermédiaire d'un compte étudiant, si ils y sont admissibles, et d'accéder directement au document requis.

6. Autres services disponibles, non inclus dans l'entente de base

D'autres services sont disponibles et peuvent être ajoutés au contrat en supplément, selon une tarification horaire :

- « Formation supplémentaire »
- « Services conseils spécialisés » (service d'un documentaliste pour constituer des dossiers)
- Service « d'indexation et hébergement de données » (lorsque disponible)
- « Support technique »

CEDROM-SNI se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier le présent document selon les modifications apportées au Service.